

SÉANCE ORDINAIRE 17 MARS 2014 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents formant quorum :

- M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
- M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vice-président
- M. Robert Montplaisir, représentant de Deux-Montagnes
- M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

- Mme Guylaine Comtois, secrétaire-trésorière
- M. Stéphane Giguère, dga Saint-Joseph-du-Lac
- M. Denis Berthelette, dg, Deux-Montagnes
- M. Alexandre Toméo, conseiller Pointe-Calumet

ADMINISTRATION

Résolution RT 034-03-2014

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2014.

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 mars 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 035-03-2014

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 FÉVRIER</u> 2014.

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 036-03-2014

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2014.</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 13-03-2014 au montant de **18 270.04 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 037-03-2014

3.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU</u> 31 <u>DÉCEMBRE 2013.</u>

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013 par messieurs Jules Mayrand et Yann Morin-Perrin, c.a. pour Cavanagh, Hotte, Archambault inc., mandaté par la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers;



Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuvé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EXPLOITATION

Résolution RT 038-03-2014

<u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR</u> 4 1 LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE

la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 337-12-2011, a octrové un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE

les représentants de la firme doivent déposer à la régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du

contrat:

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampon,

En conséauence.

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de février 2014 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procèsverbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 039-03-2014

<u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2014.</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de février 2014. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 040-03-2014

<u>MÉTHODE DE CALCUL DES QUOTES-PARTS RELATIVEMENT AU CRITÈRE</u> 4.3 DE LA CHARGE (DBO5).

CONSIDÉRANT QUE l'entente inter municipale entre les villes de Deux-Montagnes, Ste-Marthe-sur-le-Lac, Ste-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet, prévoit que l'établissement des quotesparts financières annuelles sont établies en fonction des charges hydraulique et organique de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

les résultats relatifs à la charge sont susceptibles de varier de façon importante étant donné que les campagnes sont effectuées sur courte période durant une année;

CONSIDÉRANT QUE

les fluctuations importantes des résultats du paramètre de la charge ont un impact direct sur les quotes-parts financières de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

la régie dispose d'un inventaire de 11 campagnes de mesure de débit et charge effectuée entre 2009 et ce jour;



En conséquence,

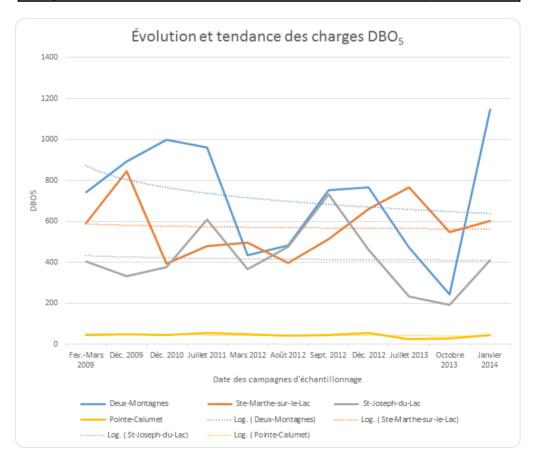
Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu pour les fins des calculs relatifs aux contributions financières prévus à l'entente inter municipale et qui implique le paramètre de la charge, de se servir du résultat issue de la moyenne de l'ensemble des résultats des DB05 des campagnes de mesure de débit et charge effectuée depuis l'année 2009;

Il est de plus résolu de poursuivre les campagnes de mesure de débit et charge au rythme de deux (2) par année et d'ajouter les résultats obtenu à chaque année dans le calcul visé par la présente.

Sommaire des résultats de DBO5 de l'ensemble des campagnes de mesure de débits et charge

Date de la campagne d'échantionnage	Deux- Montagnes	Ste-Marthe- sur-le-Lac	St-Joseph-du- Lac	Pointe- Calumet
	Kg/d	Kg/d	Kg/d	Kg/d
FevMars 2009	743	591	405	45
Déc. 2009	893	845	332	50
Déc. 2010	997	393	377	46
Juillet 2011	961	479	608	57
Mars 2012	435	496	367	48
Août 2012	482	398	475	43
Sept. 2012	752	515	732	46
Déc. 2012	768	659	464	58
Juillet 2013	472	766	234	27
Octobre 2013	245	548	193	30
Janvier 2014	1147	601	411	47
Moyenne des campagnes 2009 à 2014	718	572	418	45
Répartition	40,9%	32,6%	23,8%	2,6%
Chapitre II	746	472	260	38
Répartition	49,2%	31,1%	17,2%	2,5%





Résolution RT 041-03-2014

4.4 CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBIT ET CHARGES POUR L'ANNÉE 2014.

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat relatif à deux (2) campagnes de mesure de débits et charges pour l'année 2014 à EnviroServices pour une somme de 17 400 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et clauses techniques du cahier des charges.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

Résolution RT 042-03-2013

4.5 <u>DÉPÔT DES RAPPORTS D'ÉVALUATION DES DÉBITS ET CHARGES DES VILLES TRIBUTAIRES – CAMPAGNE DU MOIS DE JANVIER 2014 ET D'OCTOBRE 2013 VERSION 3 - PRÉPARÉ PAR AQUATECH INC.</u>

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'octobre 2013 – version 3;

CONSIDÉRANT QUE cette version remplace la version 2 en référence à la

résolution numéro 10-01-2014;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport d'évaluation des débits et charges des villes tributaires de la campagne du mois de janvier 2014 ainsi que la version 3 de la campagne d'Octobre 2013 préparés par Aquatech inc.. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 043-03-2014

4.6 <u>TRAVAUX DE FAUCHAGE DES HAUTES HERBES SUR LE TERRAIN DES</u> <u>ÉTANGS AÉRÉS.</u>

Il est proposé par monsieur Robert Montplaisir Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'autoriser les travaux de fauchage des hautes herbes sur le terrain des étangs aérés pour une somme de 2 500.00 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

Résolution RT 044-03-2014

4.7 <u>DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF AUX CAPACITÉS RÉSIDUELLES DES ÉTANGS AÉRÉS.</u>

CONSIDÉRANT QUE

depuis octobre 2013, le MDDEFP exige le dépôt d'un rapport technique qui établit les capacités résiduelles de l'usine d'épuration et qui démontre que le prolongement d'un réseau d'égout domestique n'aura pas d'impact sur les exigences de rejet à une usine qui dépasse les critères de conception:

CONSIDÉRANT

le mandat donné à Beaudoin Hurens relativement à la production d'un rapport technique visant à déterminer les capacités résiduelles des étangs aérés;

Suite à la présentation du rapport par monsieur Patrick Tremblay,

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport déposé par Beaudoin Hurens relatif aux capacités résiduelles des étangs aérés. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 045-03-2014

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Robert Montplaisir

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h45.

NORMAND CLERMONT	GUYLAINE COMTOIS